

Circuit Régional Hunter Pays de la Loire Cahier des Charges 2019

Le Circuit Régional Hunter Pays de la Loire est composé de 6 étapes, réparties au mieux sur la région.

Durée du concours :

L'ensemble des épreuves doivent se dérouler sur 1 jour. Les épreuves seront dotées d'un coefficient 2 pour le classement fédéral (hormis l'Am 1 FI ou Mania).

Qualité des infrastructures et des sols :

- ✓ Terrains garantissant l'intégrité physique des chevaux.
- ✓ Pistes de qualité sur la durée totale des épreuves, et de dimensions suffisantes pour accueillir les parcours.
- ✓ Parc d'obstacles de niveau national (fiches, poids et dimensions des barres, etc...) cf. Règlement FFE.
- ✓ Un bidet, au minimum, sera demandé.
- ✓ 10 soubassements amovibles au minimum
- ✓ Terrain de concours offrant toutes les conditions de confort et de sécurité : alimentations en eau et en électricité, douches pour chevaux, sanitaires cavaliers.

Installations et équipements :

- ✓ La sonorisation doit être de très bonne qualité et couvrir l'ensemble des zones d'évolution ainsi que le parking « vans & camions ».
- ✓ Un espace Restauration de qualité doit être prévu afin de pouvoir recevoir des partenaires, VIP...
- ✓ L'organisateur doit prévoir un pot spécifique Circuit Régional pour les officiels et concurrents. Celui-ci devra être annoncé sur le programme, à l'affichage officiel et au micro.

Officiels de compétition :

- ✓ Chef de piste de niveau national élite
- ✓ Président du jury de niveau national élite

Programme du concours :

Le programme doit être obligatoirement validé par le référent régional, le chef de piste du concours et le président de jury, en accord avec le CRE.

Épreuves obligatoires à programmer : Amateur 4 (0.90m), Amateur 3 (1m), Amateur 2 (1.05m), Amateur 1 (1.10m), Amateur 1 (1.10m ou 1.15m), Amateur Elite (1.20m ou 1.25m).

Pour chaque épreuve, il faudra déterminer avec le référent le type d'épreuve à organiser : Figures Imposées ou Maniabilité ou Grand Prix (pour l'Amateur 1, le coefficient 2 au classement permanent fédéral sera appliqué sur le GP).

De même, la hauteur des épreuves Amateur 1 et Amateur Elite sera à définir avec le référent, selon le terrain et la date du concours.

Les autres épreuves du programme sont libres. Vous pouvez notamment ajouter des épreuves Style.

Si un concours de niveau Club est organisé sur cette même journée, il doit être limité à 70 partants. De plus, il est recommandé de ne proposer que des épreuves Club 1, Pony 1, Club Elite, Pony Elite.

Circuit Régional Hunter Pays de la Loire Cahier des Charges 2019

Engagement :

Engagement par épreuve, conformément à l'avant programme du concours.

- ✓ Changement cheval : oui
- ✓ Changement cavalier : oui
- ✓ Invités organisateur : oui
- ✓ Engagement terrain : Non

Répartition de la dotation réglementaire des épreuves :

Pour toutes les épreuves, il faut appliquer la répartition réglementaire. (1 prix pour 4 partants)

Cependant, par dérogation au règlement fédéral, si le nombre de « partants » est inférieur à 22, le montant des prix distribués aux concurrents classés dans le premier tiers sera calculé conformément au tableau de « répartition des pourcentages » ci-dessous :

	%
1er	25%
2e	19%
3e	15%
4e	12%
5e	10%
6e	8%
7e	6%
8e	5%

Pour toutes les épreuves, il est obligatoire de distribuer au minimum 3 prix, même si le nombre de partants est inférieur à 9.

Répartition des Prix distribués par le CRE aux écuries classées :

A chaque étape et au classement, le CRE et ses partenaires distribueront des lots aux 3 premières écuries de chaque catégorie du Circuit Régional Hunter.

Remise des prix du Circuit Régional :

A chaque étape, la remise des Prix doit avoir lieu à l'issue de l'ensemble des épreuves du Circuit Régional. **La mise en place du podium, des récompenses, des lines beach et banderoles du CRE Circuit Régional, devra être assurée par les organisateurs pour cette remise des prix.**

Droits visuels :

L'organisateur devra fournir au CRE les photos de la remise des prix et de l'évènement (cavaliers en piste, ambiance) libres de droits.

Résultats :

Les résultats doivent être affichés à l'issue de chaque épreuve.

Les résultats des étapes Circuit Régional précédentes doivent être affichés. Ils sont disponibles via le site du CRE (www.crepdll.fr) et peuvent vous être fournis par le CRE (communication@crepdll.fr).

Circuit Régional Hunter Pays de la Loire Cahier des Charges 2019

Communication :

L'emplacement des outils de communication du CRE, du Circuit Régional et de ses partenaires (stands, banderoles, lines beach, obstacles et autres) est à définir et valider avec le référent Hunter. **La mise en place des visuels CRE (banderoles, line beach, etc.) est assurée par l'organisateur.**

Présence obligatoire du logo Régional sur tous les supports de communication du concours : listes de départ, programmes, affiches et autres.

Le service informatique des résultats devra faire le calcul des points des Ecuries afin de faire le classement Circuit Régional de l'étape avec un représentant de l'ETR ou délégué du CRE.

Pour les partenaires du Circuit Régional Hunter et du CRE, prévoir un espace d'exposition privilégié. Le partenaire est prioritaire et peut demander l'exclusivité dans son domaine pour exposer sur le concours.

Participation du CRE :

A destination des organisateurs :

Pour accompagner les organisateurs du Circuit Régional, le CRE alloue à chaque étape la somme de 800 € - versés après l'étape sous réserve du respect du cahier des charges. **Ce montant pourra être réduit à l'initiative de l'ETR et du CRE dans le cas où le cahier des charges ne serait pas suffisamment respecté.**

L'allocation CRE sera versée à l'organisateur après l'étape sous réserve d'obtenir l'accord du référent. Pour la recevoir, l'organisateur doit envoyer au CRE une facture, une demande écrite et un RIB.

La restauration du représentant du CRE sur le concours est à la charge de l'organisateur.

A destination des cavaliers du Circuit Régional :

A chaque étape, le CRE et ses partenaires distribuent des lots, plaques et flots aux cavaliers des podiums Circuit Régional.

Coût global pour le CRE :

Le circuit Régional Hunter représente pour le CRE une enveloppe totale annuelle de 7 500€.

Compte rendu :

Après chaque étape, un compte rendu sera rempli pour le CRE par son délégué et transmis à l'organisateur.

Le paiement de l'allocation de 800€ ne pourra être effectué qu'après validation de ce compte rendu par un représentant du CRE.

Circuit Régional Hunter Pays de la Loire Cahier des Charges 2019

Mémento Organisateur

Avec les préparatifs habituels d'un concours, voici quelques points spécifiques de l'organisation d'une étape du Circuit Régional, à ne pas oublier !

En amont de votre concours

- Envoyer votre programme au CRE pour validation (épreuves, officiels de compétition, ...) ;
- Bien mettre le **logo Régional sur les documents** de votre concours ;
- Prévoir l'emplacement privilégié du partenaire du circuit, et prendre contact avec lui ;
- S'assurer du respect des normes techniques du Cahier des Charges : qualité et équipement des terrains et de l'espace restauration ; sonorisation des espaces, y compris le parking ; mise à disposition de sanitaires de qualité ; etc...

Juste avant et pendant votre étape Circuit Régional...

- **Prévoir un podium** et la mise en place des visuels CRE (banderoles, line beach,...) ;
- Préparer le **Pot convivial Circuit Régional** et l'annoncer sur le programme, à l'affichage et au micro ;
- **Afficher les résultats du Circuit Régional** sur l'affichage officiel du concours.

Après votre étape Circuit Régional...

- **Dès le lendemain du concours, envoyer au CRE les résultats du concours, les photos des podiums et des photos de l'évènement.**
- Envoyer au CRE votre demande écrite de versement de l'allocation, accompagnée d'une facture et d'un RIB.

Des questions ?

Vous pouvez contacter :

- Anne-Claire GRISON, Chargée de Missions du CRE : communication@crepdll.fr ou 06.20.33.10.16.
- François SALAUN, référent Hunter : 06.11.34.55.00.

Toutes les informations du Circuit Régional (Partenaires, Ecuries, Résultats, Cahiers des Charges, Règlements) sont disponibles sur le site du CRE :

www.crepdll.fr